



## **1. Ouverture de la séance et appel**

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et de maintenir l'espacement entre les chaises afin de respecter les normes de sécurité imposées en raison du COVID-19. Il explique également comment va se dérouler le Conseil à savoir que le micro du Président ne quittera pas sa main, pour toutes les questions et lectures de rapports, ceux-ci se feront au perchoir. Des lingettes sont à disposition pour la désinfection du micro. Le port du masque est obligatoire.

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir ainsi que les démissions de Mme Béatrice Egli-Lempen ainsi que de MM. Cédric Aubert et Antonio Ribeiro.

**Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez** procède à l'appel : sur les 51 membres du Conseil Général, 23 sont présents, 20 excusés et 8 absents. Le quorum étant à 17, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour.

**M. le Président** passe l'ordre du jour au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité et 1 abstention.

## **3. Approbation du procès-verbal no 3/2020 du 08 décembre 2020**

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Le PV est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

## **4. Correspondance éventuelle**

**M. le Président** lit le courrier de **M. Rudolf Baumgartner** qui annonce sa démission du Conseil Général après de nombreuses années de participation à celui-ci.

**M. le Président** annonce qu'il a également reçu un courrier d'une partie du personnel communal. Ce sujet sera traité au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Préavis no 1/2021 relatif portant sur le règlement du personnel communal et son annexe**

**M. le Président** a reçu en date du 21 mai un courrier d'une partie du personnel communal. **M. le Président** n'a pas lu ce courrier comme il se devait, il a cru comprendre qu'il s'agissait d'une information pour le bureau et que le rendez-vous avait déjà été fixé avec la commission ad hoc. Par ce fait, il l'a transmis à la commission ad hoc trop tard. Il prie le personnel de l'excuser pour cette grossière erreur. Dès la transmission, le Président de la commission ad hoc lui a stipulé qu'il n'était pas possible de reconvoquer la commission ad hoc avant le Conseil. Dès lors et à la suite des contacts avec la Préfecture, les signataires du courrier, le Président de la commission ad hoc ainsi que M. le Syndic, il a été décidé de reporter ce préavis au premier Conseil de la prochaine législature. **M. le Président** est désolé.

## **6. Préavis no 2/2021 portant sur les comptes 2020 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Laurent Besso**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.



Pas de discussion.

**M. le Président** passe le préavis au vote à main levées et en plusieurs étapes : Les comptes communaux sont acceptés à l'unanimité, 1 abstention. Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité, 1 abstention. Le rapport de la fiduciaire Lambelet est accepté à l'unanimité, 3 abstentions. La décharge est donnée à la boursière à l'unanimité, 1 abstention.

Le préavis no 2/2021 est accepté.

#### **7. Préavis no 3/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. François Molliex**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 3/2021 est soumis au vote à mains levées, il est accepté à l'unanimité.

#### **8. Communications de la Municipalité**

**M. Marc Morandi, Municipal**, signale que le bouteillier est disponible à la location pour les citoyens de la Commune de Féchy uniquement. Pas de sous-location permise. Il est au prix de CHF 60.-.

La Municipalité s'est penchée sur la possibilité d'offrir un mérite à une personnalité du village ou une société qui aurait rendu visible la Commune par un bien, un sport ou différente possibilité et ce mérite pourra se présenter sous une forme différente, ce qui veut dire que soit une personne pourrait présenter elle-même son projet soit elle pourrait être « dénoncée » par quelqu'un d'entre nous. Le règlement sera bientôt disponible sur le site internet de la Commune.

Le petit abri situé dans nos forêts et qui servait essentiellement à protéger les machines a été remis en état avec un couvert pour permettre aux enfants se baladant de manger leur goûter à l'abri en étant assis. Ce couvert a été installé avec un charpentier, l'employé communal ainsi que par des jeunes en réinsertion (Institution Le Repuis à Grandson).

Le nouveau site internet de la Commune sera mis en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, annonce que le projet de la mobilité et les contrôles de vitesse pour faire suite à la motion dans le village suivent leur cours.

**M. le Président** passe la parole à **M. Laurent Besso** qui se souvient que dans la motion faisait état de la vitesse au village par les habitants de Bougy-Villars. Il sait que ce n'est pas le terrain communal mais il avait été requis que des entretiens aient lieu avec nos voisins, ont-ils abouti ?

**M. Andreas Meyer, Syndic**, la Municipalité est en pourparlers avec la Commune de Bougy-Villars pour abaisser la vitesse au Chemin de la Touille à 30 km/h. les négociations sont en cours.

#### **9. Propositions individuelles**

**M. le Président** fait un rappel aux personnes qui œuvrent dans les commissions. L'article 39 du règlement stipule que les rapports des commissions doivent arriver 8 jours avant en 2 exemplaires, l'un au Président du bureau et l'autre à la Municipalité. Ces rapports doivent être signés par l'ensemble des membres qui ont siégés. **M. le Président** aimerait que tout le monde respecte ce



délai de 8 jours avant et que les documents soient signés. Il ne veut pas que les rapports soient signés juste avant le Conseil.

### Lampadaires

**M. Yvan Guillemin** souhaite savoir où on en est avec le changement des lampadaires.

**M. Jean-Pierre Moret, Municipal**, signale qu'actuellement toutes les lampes ampoules ont été changées en LED et que nous sommes en train de finaliser les horaires d'abaissements (pourcentages) à utiliser sur les différentes zones du village.

### **10. Clôture de séance**

**M. Marc Morandi, Municipal**, « le mot de la fin » prend congé de la Municipalité en nous lisant un texte, disponible en annexe.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, remercie **M. Marc Morandi** pour tout le travail accompli durant toutes ces années pour notre Commune et lui souhaite plein succès pour la suite.

Prochaines votations 26 septembre 2021.  
Prochain Conseil le 26 octobre 2021 à 20h15.

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h05.

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez